

**Dispositif d’aide aux collèges**

**pour la mobilité internationale des élèves**

Les collèges de la Vienne qui souhaite réaliser un **projet de mobilité internationale des élèves** peuvent adresser une demande d’aide financière au Département de la Vienne

* Les échanges entre collèges pourront être organisés sur l’ensemble des pays de l’Union Européenne,
* Pour être éligible, tout projet devra respecter, impérativement, **un échange avec réciprocité**,
* Le montant attribué sera de 50 € par élève~~s~~,
* L’aide sera limitée à 50 élèves par collège et par an,
* Selon les mêmes critères d’attribution, une aide exceptionnelle pourrait être étudiée pour une mobilité internationale hors de l’Union Européenne.

**Faire une demande**

**Le formulaire de demande d’aide à la mobilité internationale des élèves** est

téléchargeable sur **lavienne86.fr**.

Les dossiers devront être envoyés **2 mois avant la date de départ à** :

Département de la Vienne

Mission des Relations Internationales

Place Aristide Briand CS 80319

86008 Poitiers Cedex